

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021 à 9 H

En présence du maire, Jean Luc Blache et des membres du conseil municipal : Michèle Barban, Dominique Bellino, Laurent Calvat, Pascal Cantet, Damien Galland, Hélène Moulun, Agnès Valentin, Edith Vulliez.

Sont excusés Didier Beauzon, qui a donné pouvoir à Damien Galland et Valérie Gombert Pfister qui a donné pouvoir à Hélène Moulun.

Secrétaire de séance : Agnès Valentin

Assistent à la séance : Anne Marie Botha et Valérie Rochas secrétaires à la mairie.

La maire ouvre la séance avec l'ordre du jour.

### 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

### 2- Approbation des comptes de gestion 2020 :

Approuvés à l'unanimité.

### 3- Vote des taux d'imposition 2021 :

Proposition de n'appliquer aucune augmentation : proposition approuvée à l'unanimité.

### 4- Vote des comptes administratifs 2020 :

Après la présentation par chapitres, effectuée par M. Barban et D. Bellino, M. le maire quitte la séance. La première adjointe fait procéder au vote des comptes administratifs 2020 :

- Atelier relais : comptes administratifs 2020 approuvés à l'unanimité
- Eau et assainissement : comptes administratifs 2020 approuvés à l'unanimité.
- Budget communal principal : comptes administratifs 2020 approuvés à l'unanimité.

M. le Maire rejoint la réunion.

### 5- Vote des budgets primitifs 2021 avec affectation des résultats :

Présentation des propositions par chapitres, effectuée par M. Barban pour le BP « Atelier relais » et « Eau et Assainissement », et présentation des propositions par chapitres, effectuée par D. Bellino pour le BP communal principal, ainsi que diverses remarques générales et points d'analyse.

Le maire fait procéder au vote des BP 2021 avec affectation des résultats :

- Atelier relais : budget primitif 2021 approuvé à l'unanimité
- Eau et assainissement : budget primitif 2021 approuvé à l'unanimité.
- Budget communal principal : budget primitif 2021 approuvé à l'unanimité.

Sur le BP « Eau et assainissement » en investissement, une demande de précisions est formulée sur l'opération 10025 «dévoisement réseau EU La Grangeasse» pour un montant de 13 000 €. Le maire explique que ces travaux, sont consécutifs à la délivrance, par la mandature précédente, d'un permis de construire, et donc à la charge de la commune, augmentés du coût des travaux de renforcement du réseau électrique. Il précise qu'à l'avenir la mairie sera vigilante sur la délivrance des permis de construire afin de ne pas engager de l'argent public au bénéfice de particuliers.

- 6- Convention avec la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar pour le service instructeur mutualisé des documents d'urbanisme :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention : approuvé à l'unanimité

- 7- Conventions de servitude de passage de canalisation :

Il convient d'autoriser le maire à signer ces conventions rendues nécessaires dans le cadre du dévoisement du réseau EU à la Grangeasse : approuvé à l'unanimité.

- 8- Convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du CDG05 :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention en optant pour l'ensemble des options : approuvé à l'unanimité.

- 9- Conventionnement avec l'Etat du logement communal situé à la Broue :

La commune ayant engagé la réhabilitation du logement communal de La Broue, il convient d'autoriser le maire à signer cette convention afin notamment de permettre l'ouverture du droit à l'APL pour le locataire et fixer le prix maximum du loyer : approuvé à l'unanimité.

- 10- Création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement – centre aéré :

Il convient d'autoriser la création d'un centre aéré, en partenariat avec l'association Planète Champsaur et la communauté de communes. Ce centre fonctionnera, dans les locaux de l'école, une semaine durant chaque période de vacances scolaires, hors les vacances de Noël, et 3 semaines durant chaque mois des vacances d'été.

Création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement – centre aéré approuvé à l'unanimité.

11- Convention de mise à disposition de locaux communaux – école – pour le CLSH avec Planète Champsaur :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention : approuvé à l'unanimité.

12- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la restauration des chapelles de Saint Roch et du Villard :

Il convient d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention complémentaire : approuvé à l'unanimité.

13- Voirie communale 2020 :

Il convient de désigner la voirie qui fera l'objet des travaux de goudronnage pour lesquels une subvention a été octroyée en 2020 par le conseil départemental : Proposition de la Voirie de l'Esparcelet : approuvé à l'unanimité.

14- Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France :

Pour un coût de 100 € annuels : approuvé à l'unanimité.

15- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement :

Pour un coût de 190,40 € annuels, sur la base de 0.40 € par habitant, il convient d'autoriser le maire à signer cette convention : approuvé à l'unanimité.

16- Assiette des coupes affouagères – Proposition de l'ONF pour 2022 :

Proposition de l'ONF adoptée à l'unanimité.

17- Avis sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'association des producteurs du Valgaudemar :

Avis favorable : approuvé à l'unanimité.

18- Acquisition terrain pour la construction de la Station d'Épuration de la Trinité :

Approuvé à l'unanimité.

19- Divers :

Pour information : Relevé de décisions du maire n° 2021\_01

La séance du conseil municipal est levée à 10 H 41.